

AFFAIRE N° 2023/303

DELIBERATION
TARIFS CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME 2023 - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 04 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 04 juillet à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation	Mercrèdi 21 juin 2023
Nombre de membres en exercice	34
Nombre de membres présents	
Nombre de membres représentés	
Nombre de votants	

Dans le cadre du déploiement du plan d'actions d'animation du réseau des professionnels du tourisme, l'Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique a sollicité le cabinet Certisud pour un audit afin d'obtenir l'habilitation pour le classement des meublés de tourisme.

Après étude d'autres territoires et des intervenants girondins, l'Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique propose les tarifs TTC suivants :

	Partenaire	Non partenaire
Studio	100,00 €	175,00 €
T2	120,00 €	190,00 €
T3	120,00 €	190,00 €
T4	120,00 €	190,00 €
T5	150,00 €	240,00 €

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver la délibération « TARIFS CLASSEMENT MEUBLES DE TOURISME 2023 – 2024 » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET

